

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

Saison 2023 / 2024



STATUT DU CLUB

Le Badminton Club de Paray le Monial est une association loi 1901. Le club n'est pas affilié à la Fédération Française de Badminton et, de ce fait, n'est pas tourné vers la compétition mais plutôt vers le sport de détente, ce qui ne l'empêche pas de participer à des tournois amicaux locaux.

ADHERENT

Le BCP accepte les joueurs et joueuses nés à partir du 1^{er} janvier 2011

Est considéré comme adhérent, toute personne qui se sera acquittée du montant de sa cotisation annuelle à la remise de son bulletin d'inscription, qui aura complété et signé le questionnaire santé QS-SPORT cerfa n° 15699*01. Le club se réserve le droit de refuser des inscriptions dans les cas suivants :

- L'effectif atteint ne permet pas aux adhérents de jouer régulièrement compte tenu des possibilités actuelles offertes.
- Le comportement de l'adhérent est en inadéquation avec le présent règlement.

Pour les mineurs, une annexe au présent règlement et une autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence doivent impérativement être signées par le représentant légal + attestation QS-SPORT

COTISATION

Le montant de la cotisation est fixé annuellement en réunion de bureau. Elle est valable pour une saison régulière qui court du 1^{er} septembre de chaque année au 31 juin de l'année suivante.

Elle est versée par l'adhérent le jour de la remise de son bulletin d'inscription.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

Pour l'année 2023 / 2024 la cotisation s'élève à 35 € pour les adhérents.

1 adulte + enfant de moins de 15 ans : 52, 50 € / couple + enfant : 70 € (gratuité enfant) / forfait famille 100 € (à partir de 2 enfants ou un couple avec enfant de plus de 15 ans)

CRENEAUX HORAIRES

Les activités du club fonctionnent suivant les créneaux indiqués en début de saison en conformité avec les tranches horaires affectées par la mairie. Des modifications d'horaires peuvent intervenir pendant la saison sur décision du conseil d'administration. Les installations sportives étant municipales, certains créneaux peuvent être occasionnellement indisponibles par décision de la mairie. L'information est alors diffusée par voie d'affiches et sur le site Internet du club.

GYMNASSE DES SABLES		
MERCREDI	20 H 30 / 22 H 30	ADULTES
JEUDI	20 H 30 / 22 H 30	ADULTES
SAMEDI	11 H 00 / 12 H 30	ADULTES ET MINEURS

SALLE DE SPORT

Le Badminton se pratique en salle : **Il est impératif que chaque joueur change de chaussures en arrivant au gymnase et s'équipe d'une paire réservée au sport en salle** ainsi qu'une tenue vestimentaire appropriée.

Aussi, il est conseillé à chaque joueur lors de son arrivée dans la salle de s'échauffer en conséquence afin d'être dans les meilleures conditions physiques dès son entrée sur les terrains.

Les joueurs doivent aussi se soumettre scrupuleusement aux règlements des salles fournies par la Municipalité.

Le non-respect de ces règles entraînera l'exclusion immédiate de l'adhérent sans remboursement de sa cotisation et les dégradations éventuelles seront portées à son débit.

ETAT D'ESPRIT

Tout adhérent s'engage à entretenir un bon esprit, gaieté, loyauté et respect des autres. C'est pourquoi il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent à l'entraînement. En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains et ne pas jouer en simple tant que le nombre de joueurs présents ne le permet pas.

Les volants, poteaux et filets sont à disposition des joueurs. Il appartient à chaque joueur adulte d'acquérir sa propre raquette. Le Club prête des raquettes simplement sur les périodes « d'essai » ou en dépannage en cas de « casse »

Chaque joueur participe à l'installation et au rangement de ce matériel avec les meilleures précautions possibles afin de lui préserver une durée de vie relativement longue (éviter de marcher sur les volants, éviter de mettre un volant dans une poche, éviter d'agresser les filets...). Il est important que tout le monde y participe. Chaque joueur est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement.

Le Club est susceptible de proposer aux adhérents la fourniture de vêtements de sports tels que T-shirts, survêtements... ainsi que du matériel lié à la pratique du badminton tel que des volants. Une participation financière peut être demandée à l'adhérent, le club pouvant prendre à sa charge une partie du montant de l'investissement prévu dans la limite de ses possibilités financières.

ENTRAINEMENTS ET TOURNOIS AMICAUX A L'EXTERIEUR

Le Club peut être amené à proposer aux adhérents des séances d'entraînements dans d'autres clubs locaux ou à participer à des tournois sur invitation de clubs extérieurs. Les adhérents intéressés pour représenter le Club sont consultés le plus en amont possible par rapport à la date de l'événement. Les adhérents conservent le libre choix des rencontres auxquelles ils souhaitent participer. D'une manière générale, le Club pourra demander aux participants :

- une participation financière suivant les frais à engager.
- l'utilisation de leur véhicule personnel pour les déplacements,
- de revêtir la tenue sportive du Club.

COMMUNICATION

Email du BCP : badparay@gmail.com

Les différentes activités du Club font l'objet d'informations communiquées par la presse écrite, et/ou par adresse électronique, et/ou par affichage dans les salles de sport. Toutefois, l'information se doit aussi de circuler par chacun des membres adhérents du club.

Toutes les photos prises par le club au cours des séances, tournois seront la propriété du Club qui pourra les utiliser afin de promouvoir l'activité sportive. En cas de refus l'adhérent devra explicitement le faire savoir au président par écrit ou par le biais du site

RESPONSABILITE

Le B.C.P. se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou lors de détérioration de matériel si l'un des membres utilise d'autres installations sportives que celles destinées à la pratique du Badminton. Le B.C.P. n'engage pas sa responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents en dehors de l'enceinte de la salle d'entraînement.

Le B.C.P. décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol occasionnés dans les salles d'entraînement et les vestiaires.

L'Assurance prise par le Club ne garantit pas les dommages corporels des adhérents. Il appartient à chaque membre de se protéger contre les accidents au cours des entraînements, tournois et activités organisés par le Club.

ASSEMBLEE GENERALE

Tout adhérent est informé par courrier de la tenue des Assemblées Générales (date, lieu et ordre du jour), s'engage et s'efforcera d'y assister pour approuver l'exercice précédent et élire le nouveau Conseil d'Administration selon les modalités des Statuts.

MODIFICATION ET RECLAMATION

Ce présent règlement peut être modifié à la suite d'une Assemblée Générale conformément aux Statuts, ou par décision du Conseil d'Administration.

Toute réclamation doit être adressée par écrit au Président.

Les statuts peuvent être consultés en demandant les documents à l'un des membres du conseil d'administration.

Le Président,

MIKAEL DUCHASSIN

**Annexe au Règlement Intérieur
concernant les mineurs, nés en 2008 ou avant.**

Les fiches d'inscription pour les mineurs seront disponibles au gymnase lors des entraînements

1) La présence d'enfants de plus de 15 ans est acceptée lors de ces séances de jeu libre. Les parents doivent veiller à récupérer leurs enfants avant l'heure limite.

2) La participation des enfants à ces séances se fait sous l'entière surveillance et l'entière responsabilité des parents ou représentants légaux. Les adultes participant à ces séances, n'assurent aucun encadrement des mineurs présents.

3) Seuls les enfants dont les parents auront remis en même temps que la fiche d'inscription, le document attestant de la prise de connaissance et de l'acceptation de ce règlement seront admis lors des séances.

4) La séance s'arrête automatiquement dès que le dernier adulte membre du club quitte la séance, quelle que soit l'heure. Le démontage, le rangement du matériel et la fermeture de la salle sont systématiquement réalisés avec le dernier adulte qui s'assure de la fermeture du local. Les parents doivent veiller à récupérer leurs enfants dès que la séance s'arrête.

5) Les parents ou adultes responsables des joueurs mineurs doivent signer le règlement intérieur et une autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence.



6) Les enfants mineurs (nés après 2008) des adhérents du BCP sont acceptés à l'entraînement du samedi, **sous la responsabilité et la présence de leurs parents ou d'un adulte référent.** (voir fiche inscription « mineurs »)



7) **Les parents amenant leur enfant au gymnase doivent s'assurer que la séance est maintenue et ne doivent pas laisser l'enfant seul tant qu'un adulte responsable du gymnase n'est pas présent. Il est important pour tous de lire le panneau d'information du BCP au gymnase ou de consulter le site internet du club <http://badmintonclubparodien.jimdofree.com> afin d'être averti de l'annulation d'une séance. (en cas de compétition de basket, de tir à l'arc ou de lutte)**

***PARTIE A DECOUPER
A REMETTRE SIGNEE LORS DE L'INSCRIPTION***

Je soussigné(e)

adhérent du Badminton Club Parodien, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter.

Date et signature

Précédé de la mention « Lu et approuvé »